Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juin 2019

# CONSEIL DE PARIS

**Extrait du registre des délibérations**

**--------**

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 V. 208** Vœu relatif à la situation du restaurant-librairie le 108.

**----------**

**Le Conseil de Paris,**

Considérant les difficultés des libraires indépendantes dans le contexte de révolution numérique où la concurrence avec des acteurs comme Amazon fait pression sur l'emploi et la rentabilité des commerçants indépendants ;

Considérant les actions de la Ville de Paris en faveur de l'installation comme de la préservation des librairies indépendantes telles que la mise en place de l'appel à projet « aide aux commerces de librairies indépendantes » de mars 2019 doté de 250 000 euros dont les lauréats seront révélés en juillet, l'appui à l'association Paris Librairies, réseau de 150 librairies parisiennes et à l'événement « Le Pari des libraires » qui se tiendra cette année le 14 juin dans une centaine de librairies indépendantes parisiennes, ou encore son engagement pour maintenir toutes les librairies installées via Vital Quartier 2 à expiration de ce contrat ;

Considérant que le restaurant/librairie « le 108 » (ex librairie des Orgues) est aussi un acteur culturel du 19e arrondissement connu et reconnu de tous depuis plus 1978 ;

Considérant l'importance sociale du restaurant/librairie du 108, lieu d'inclusion, de rencontres ouvertes sur le quartier prenant en compte toute la diversité du 19ème ;

Considérant l'objectif initial de la gérante de créer huit emplois dans le quartier ;

Considérant les litiges qui opposent le restaurant/librairie le 108 à son bailleur RIVP ;

Considérant la dette locative, dépassant les 100 000 euros, du restaurant/librairie le 108 auprès de son bailleur ;

Considérant la procédure de médiation engagée dès 2016 à la demande du maire du 19e arrondissement, sous l'égide du Médiateur de la Ville Paris ;

Considérant la liquidation judiciaire de la société de la librairie des Orgues  et le maintien d'une activité principale de restauration portée par les autres sociétés commerciales présentes sur le site sans être titulaires d'un bail ;

Considérant qu'après la fermeture du Merle Moqueur depuis le 31 décembre 2017, il n'y a plus qu'une librairie indépendante pour tout le Nord de l'arrondissement ;

Considérant le souhait de la Ville de Paris de proposer à cet endroit une véritable librairie ;

Sur proposition de François Dagnaud et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, de Fanny Gaillanne et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris renouvelle son attachement et son soutien à une activité de librairie à cette adresse,

- Que la Ville de Paris demande à ce que tout soit mis en œuvre, avec la RIVP, pour accompagner la gérance dans l'apurement de sa dette locative et pour stabiliser une activité de librairie aux cotés de l'activité principale de restauration.